

L'attitude, puis les arguments

Attitude first, arguments thereafter

Ewa Pirogowska

Université Adam Mickiewicz
pirogov@amu.edu.pl

Abstract

The paper investigates the challenges posed by argumentation relying on a logical fallacy. The data has been obtained from a genuine interaction found in cyberspace. The aim of the study is to demonstrate that once a line of reasoning is arbitrarily imposed, a conversational schema emerges, even in spite of the fact that the messages are not consistently interlinked.

Keywords: cyberspace, logical fallacy, argumentative subversiveness, false causation.

1. PRÉLIMINAIRES

La question portant sur ce qui est vrai et sur ce qui est faux accompagne notre quotidienneté. Dans l'espace médiatique, à savoir l'espace des interactions discursives par le biais des médias, on retrouve diverses optiques axiologiques qui aboutissent à la mise des arguments sur la scène énonciative et, conscientes ou non, différentes interprétations du fait présenté. La piste argumentative une fois admise, le locuteur la suivra même si la rationalité et la logique de ses raisons s'avèrent faibles. Tout ceci, car les dispositions émotionnelles du locuteur sont très souvent source des arguments et de ceux qui sont les plus forts. Toutefois, les solutions discursives où se concertent les choix grammaticaux et lexicaux de l'utilisateur de la langue, sont primordiales ; en effet « l'argumentation est une affaire de langue et non simplement de concepts. (...) Le flou de la rhétorique, instrument de pouvoir pour qui sait s'en servir, permet tous les tours de force de la communication, les jeux de mots, les sophismes » (Robrieux, 2005, p. 37). C'est sur la force stylistique que

repose la force argumentative et persuasive des interlocuteurs. La construction de l'information médiatique dépend de tant de facteurs qu'il est facile d'en détourner certains et de procéder à la désinformation. Il suffit, par exemple, de cacher certaines prémisses et d'en mettre en relief d'autres, en se servant d'éléments iconiques qui, par leur nature, sont plus attrayants du premier coup d'œil.

2. MOTIVATION DE L'ÉTUDE

Ce qui nous intéresse aujourd'hui, justement, c'est la fausse causalité, explicite ou implicite, que l'on peut observer au sein des conversations médiatisées privées. Ce type d'interaction est de portée plutôt restreinte, puisqu'elle se déroule entre les individus. Laissée de côté en tant que fait très souvent attesté et prouvé, la manipulation argumentative des politiciens requiert des études plus vastes.

La discussion entre des individus qui se sentent plus ou moins anonymes a ses contraintes. *A priori*, nous devons admettre que les interlocuteurs ne relèvent pas d'un auditoire idéal, sinon on pourrait exclure l'*ethos* et le *pathos* (cf. Robrieux, 2005, p. 35). Puis, on exagérerait en supposant que l'objectif principal des locuteurs soit de convaincre autrui. Sûrement pas, vu le caractère hâtif, hasardeux, voire aléatoire de l'apparition des apports communicatifs consécutifs. Ceci résulte des spécificités du registre interactif écrit « car nous voici dans des sociétés où l'échange entre individus ou entre groupes s'accroît et en conséquence, les supports ou les moyens de cet échange – la parole, l'écrit, le texte, l'image qui engendre à son tour, les textes – s'avèrent plus que jamais valorisés » (Vignaux, 1988, p. 22). Le support est si attrayant et si facilement accessible que l'on ne se soucie pas souvent de la pertinence et de la forme des arguments qui aient une forme verbale développée, voire une forme de signe linguistique quelconque. La force illocutoire de l'enchaînement logique est souvent accomplie par des signes graphiques soumis au rang d'un *like* auxquels s'ajoutent les mêmes.

3. MÉTHODOLOGIE, PRÉSENTATION DU CORPUS LEXICAL

L'étude que nous présentons se veut être une analyse discursive des exemples provenant d'un échange d'idées dans l'espace public où l'argumentation fallacieuse des sophismes ou des paralogismes est devenue une règle. À notre avis, la discussion en question, comme les autres de ce type, relève de l'argumentation *ad hominem*, qui « dissimule sous l'apparence d'un accord préalable une mésentente fondamentale » (Robrieux, 2005, p. 36). Le corpus de cette courte étude est constitué d'un échange exemplaire entre quelques internautes, puisé en juillet 2017 sur la plateforme sociale de Facebook en langue polonaise. Les propos ont été copiés sous format *doc* et ensuite traduits. L'interaction appartient au discours général sur l'actua-

lité politique polonaise concernant la réforme du système judiciaire mise en vigueur par le gouvernement conservateur en 2017. Les propos recueillis sont constitués de commentaires présentés sur un « tableau » privé. On a conservé les communiqués systémiques de l'heure comme preuve de l'instantanéité des apports et de leur caractère légèrement asynchrone. Les noms des auteurs ont été rendus anonymes et présentés sous forme d'initiales, leurs contributions traduites en français de manière à en refléter le plus fidèlement possible le contenu argumentatif et intentionnel originel. Pour mettre en ordre le caractère successif des apports, on a ajouté les numéros devant les initiales.

En prenant en considération les contenus implicites, nous avons démontré, à partir d'exemples, comment la fausse causalité des propos est reçue par l'interlocuteur, en nous référant à la définition de *sophisme* et de *paralogisme*, aux notions telles que *exemplum*, *sylogisme-enthymème*.

L'objectif de l'étude est de démontrer les démarches rhétoriques, plus ou moins conscientes, des locuteurs qui procèdent à argumenter « à tout prix » leur attitude envers la réforme du système judiciaire envisagée par le gouvernement polonais. Dans notre opinion, le corpus discursif recueilli est typique à tous les échanges sur les portails sociaux, car « qu'il s'agisse de manipulation ou d'incompétence, il y a dans tous les cas un raisonnement vicieux, dont les effets peuvent être nombreux »¹. L'original est en polonais, aussi avons-nous dû faire des précisions traductologiques quant aux solutions sémantiques et formelles des équivalents en français. Il est certain que c'est l'optique discursive qui a été soumise à notre examen, avant tout l'argumentation fallacieuse des sophismes ou des paralogismes. Comme ceci a été déjà dit dans l'appel au présent volume, on différencie le sophisme du paralogisme à partir de l'intention de l'orateur : le sophiste commet sciemment une faute qui est censée lui profiter, le paralogisme relève de l'erreur (Plantin, 1995, p. 251). Qu'il s'agisse de manipulation ou d'incompétence, il y a dans tous les cas, répétons-le, un raisonnement vicieux, à une logique incertaine. En effet, d'une part, notre esprit a souvent tendance à généraliser dans le sens qui nous convient, consciemment ou non, pour des raisons affectives ; d'autre part, il existe toujours le problème méthodologique de savoir si les phénomènes observés sont représentatifs d'une classe et si on a le droit d'induire une loi générale à partir de leur nombre restreint (Robrieux, 2005, pp. 34-35).

4. ANALYSE

4.1. L'ÉNONCÉ INITIAL

La conversation se déroule, *a priori*, entre 4 participants. Leurs pseudonymes ont été codés sous forme de double majuscule [GH], [MD], [AJ], [FP], les apports

¹ La citation est puisée dans l'appel aux communications du présent volume.

discursifs successifs sont numérotés. L'auteur de la contribution GH se sert de son tableau Facebook pour présenter, en expert en rhétorique, ses opinions. Ainsi, dans le cas donné, publie-t-il une courte information où il souligne son appréciation pour le veto présidentiel aux projets de loi qui auraient anéanti la séparation des pouvoirs et l'indépendance de la justice.

[1GH] Hier, sur Twitter j'ai souhaité au Monsieur le Président [Andrzej Duda] l'audace du roi d'Espagne Juan Carlos en 1975. Je suis content qu'il se soit débrouillé.

L'internaute construit une intéressante analogie entre la décision du président polonais et la proclamation du roi espagnol Juan Carlos en 1975, qui, deux jours après la mort du général Franco et 42 ans avant les événements observés en Pologne, rejeta les principes franquistes et dirigea l'Espagne vers le chemin démocratique. En guise d'explication, le locuteur semble voir dans le régime de Francisco Franco quelques traits qui caractérisent le camp gouvernemental polonais actuel : le catholicisme fervent, la vision conservatrice de la société et la forte position de l'état dans la vie quotidienne (éducation, administration). Un fond historique ignoré généralement en Pologne, donc l'analogie aurait semblé être incompréhensible et serait restée dans le vide, si un commentaire n'était pas apparu. Nous avons sur ce lieu affaire à une forme caractéristique de preuve, à savoir l'*exemplum* (dans le sens d'Aristote) qui est largement employé dans des chaînes argumentatives du genre délibératif (cf. Adam, 2008, pp. 22-27). L'*exemplum* en question, digne d'un discours solennel, reste cependant implicite et ne sert dans le débat qu'aux analogies éloignées.

[1MD] 13:24 GH, si auparavant les franquistes n'avaient pas remporté la victoire, Juan Carlos n'aurait pas eu où retourner et de quoi faire des réformes. Je crains que le taux d'émotions dans notre pays ressemble plus aux années 30 qu'aux années 70 en Espagne.

[2GH] 13:25 Chaque analogie est invalide et les émotions, malgré les apparences, peuvent être facilement détournées.

Le truisme répond à la généralisation abusive de [1MD] qui est supposé vanter la victoire des franquistes sur le régime des communistes, anarchistes et républicains en 1936 en Espagne. Le propos impersonnel, une sorte de « sagesse des nations », marque le positionnement énonciatif neutre adopté par l'auteur de l'échange.

4.2. L'EXEMPLUM

Dans l'apport communicatif suivant, l'internaute [2MD] ajoute son *exemplum*. C'est une anecdote qui, dans le moment énonciatif, peut librement être associée à la moralité supposée par [1GH]. L'énonciateur y retournera implicitement à la clôture de l'échange énonciatif analysé [9MD].

[2MD] 13:30 Un jour, mon copain espagnol m'a raconté l'histoire de ses deux grands-pères. Ils n'échangèrent jamais de leur vie une seule parole, car l'un était franquiste, l'autre – républicain. Et ceci non pour cause de convictions quelconques – tout simplement on recruta à l'armée franquiste les paysans d'une campagne, et à l'armée républicaine – les paysans de l'autre. Et ils demeurèrent ainsi jusqu'à leurs jours derniers.

[3GH] 13:32 Espérons qu'il n'y en aura pas autant avec nous.

[1AJ] 14:05 Il manque toujours un veto à un acte très important, donc ce n'est pas encore le temps de se réjouir.

[3MD] 14:08 Moi, je vais me réjouir quand les irrégularités formelles auront été complétées et deux autres actes entreront en vigueur sans problèmes.

Les énoncés cités ci-dessus démontrent en bref deux pôles de réactions possibles : [1AJ] (opposant au parti PiS²) la crainte des fausses apparences du veto présidentiel et [3MD] (partisan du gouvernement qui se compose surtout de politiciens de PiS) l'espérance à la réussite de la réforme gouvernementale. [3MD] emploie la forme verbale du futur accompli, ce qui a été traduit en français par le futur antérieur.

4.3. LA DÉMARCHE ARGUMENTATIVE ET LES ERREURS DÉVOILÉES

4.3.1. DÉNONCIATION DE L'ERREUR LOGIQUE FONDAMENTALE

[1FP] 14:26 Si par 'irrégularité formelle' vous comprenez la non-conformité avec la Constitution, j'ai la parole coupée, formellement et réellement.

L'intervention citée ci-dessus, sous forme de précision conditionnelle accompagnée d'une remarque à caractère phatique, dénonce le désaccord fondamental quant à l'argumentation préalable.

4.3.2. SYLLOGISME-ENTHYMÈME

[4MD] 14:32 *en réponse à* [1FP] La non-conformité avec la Constitution que vous mentionnez sert de bâton universel afin de rouer des coups au camp gouvernemental. Je me permets de vous rappeler que sous les autorités précédentes le Tribunal constitutionnel avait des objections, si je ne me trompe pas, quant aux 49 actes normatifs et je ne me souviens de personne qui aurait mis kourgane Mamaïev dans son avatar³.

² PiS (pol. Prawo i Sprawiedliwość) – *Droit et justice*, le parti d'idéologie conservatrice et euro-sceptique qui a gagné les élections parlementaires en Pologne en 2015.

³ La comparaison malicieuse à l'avatar de [FP], représentant l'un des symboles des manifestations « Chaîne de lumière » contre le gouvernement. Il s'agit de contours de figurines de couleurs orange, rouge, jaune, portant des flambeaux. À lire aussi : http://www.lemonde.fr/europe/article/2017/07/17/pologne-des-milliers-de-personnes-manifestent-contre-les-reformes-du-systeme-judiciaire_5161263_3214.html

Dans [4MD], ignorant les reproches au caractère licite des projets, le locuteur fait recours à la métaphore qui réside sur la comparaison que les arguments de l'opposition se répètent comme des coups de bâton, en version originale : « le battage avec le fléau à grains ». Une autre forme de preuve dans l'argumentation, à savoir le *sylogisme-enthymème*, apparaît dans les propos qui suivent. Il convient de dire que le Tribunal constitutionnel statue sur la conformité des lois et des traités à la Constitution. [MD] semble détourner l'ordre logique, car en cas de non-conformité d'une loi à la Constitution, l'organe-auteur est censé en corriger les régulations fautives. Le locuteur, dans ses divagations, a omis la prémisse sur le plus haut rang de la Constitution, en essayant de prouver que c'est le nombre élevé d'actes incorrects qui constitue la preuve des défaillances de la Constitution. C'est la *subversion argumentative*, le détournement logique des arguments, qui réside sur la fausse causalité des faits. On a tout simplement omis une prémisse (la Constitution est un acte suprême) et on a pris la conséquence (plusieurs avis de la non-conformité) pour la cause (la Constitution possède probablement des imprécisions et/ou des régulations contradictoires).

4.3.3. LE SOPHISME OU LE PARALOGISME

Il reste la question de différencier le sophisme du paralogisme, car, comme nous l'avons évoqué plus haut, un sophisme relève d'une faute logique réfléchie afin d'en tirer les profits argumentatifs, un paralogisme relève de l'erreur inconsciente. À notre avis, le locuteur [MD] détourne sciemment la charge énonciative de la cause réelle à la cause prétendue. D'après lui, le problème ne réside pas dans le fait de la non-conformité de la loi, mais dans les mauvaises intentions des opposants aux réformes : « La non-conformité avec la Constitution (...) sert de bâton universel afin de rouer des coups au camp gouvernemental ». Dans tous les énoncés puisés dans les apports discursifs de [MD], il s'agit bel et bien de sophismes. Toutefois, on pourrait se demander si le locuteur est réellement conscient de ses erreurs logiques (il reste à supposer qu'il ait fait une telle réflexion) ou, par contre, s'il sanctionne sa logique par l'attitude valorisante au point de ne plus apercevoir le caractère invalide de l'argumentation.

4.4. LA DÉMONSTRATION LOGIQUE

[2FP] 14:52 *en réponse à [4MD]* La non-conformité avec la Constitution c'est exactement la non-conformité avec la Constitution, et non le bâton. Que diriez-vous si SLD⁴

⁴ SLD – *Alliance de la Gauche Démocratique*, descendante du parti communiste, actuellement (2017) écartée hors du Parlement par les élections du 2015.

faisait avancer des actes tellement déplorables et hâtifs ? Je ne m'attends pas à votre réponse car je ne vais pas continuer la conversation.

L'internaute [FP] a recours à une simple démonstration logique et rejette l'argumentation invalide du locuteur-scripteur précédent [MD], puisque les prémisses semblent être certaines : le projet de la nouvelle loi ne coïncide pas avec les fondements constitutionnels de la séparation des pouvoirs, selon les exigences méritoires et formelles. Il n'entre pas en discussion si le gouvernement actuel possède l'appui de la société ou non, mais il semble se tourner vers les bases déontologiques du pouvoir démocratique telles que la justice, la vertu, le respect des contrats. Cependant, Vignaux souligne que l'opposition entre la démonstration logique et l'argumentation n'est pas si nette et peut conduire à des confusions, car « nos axiomes n'ont pas plus de certitude que nos opinions » (Vignaux, 1988, pp. 50-51). Les prémisses évoquées semblent ne pas prévaloir si l'on admet suivant le discours gouvernemental, dont [MD] semble être adhérent, que c'est le dirigeant qui exige du gouvernement des changements politiques. En même temps, l'interlocuteur [FP] dresse une hypothèse sur ce qui aurait pu survenir au cas où le parti des anciens communistes procéderait aux mêmes démarches ; le problème est présenté en question rhétorique, car la réponse s'impose : les partisans actuels de la réforme seraient contre les changements effectués par le parti SLD. En plus, l'intervenant, persuadé de sa raison, n'est pas intéressé par la réponse quelle qu'elle soit. Ainsi, l'attitude valorisante engendre les arguments (le contenu propositionnel) dont la force illocutoire⁵ ne suffit pas à détourner les arguments de [MD], mais au contraire : elle enchaîne des réactions qui se concentrent presque uniquement sur le canal et le contact communicatifs, alors sur les fonctions phatiques du langage, par ex. :

[4MD] (...) et je ne me souviens de personne qui aurait mis kourgame Mamaïev dans son avatar.

[2FP] Je ne m'attends pas à votre réponse car je ne vais pas continuer la conversation.

Comme nous l'avons jusqu'à ce lieu observé, plusieurs arguments de l'échange discursif cité sont construits selon le schéma syntaxique de la condition-hypothèse. Ceci est à souligner car « l'argumentation se définit à partir des arguments qu'elle contient ou qu'elle est supposée proposer » (Vignaux, 1988, p. 21).

4.5. LE PHATIQUE ET L'EFFACEMENT ÉNONCIATIF

[5MD] 14:57 Evidemment. Le mieux serait de discuter avec ceux qui pensent de façon semblable. C'est une bonne méthode pour économiser de l'énergie vivifiante accumulée dans le cerveau.

⁵ La capacité d'un énoncé à agir sur son environnement (d'après Searle, 1999 [1969]).

Le détournement discursif où le locuteur met en doute les capacités argumentatives de l'interlocuteur, au lieu de répondre, constitue un des procédés souvent rencontrés lors des débats publics et appartient à l'ensemble des moyens employés par la programmation neurolinguistique. L'énoncé euphémique « économiser de l'énergie vivifiante accumulée dans le cerveau » ne signifie pas autre chose que de « ne pas user de son intelligence si on n'en dispose pas suffisamment ». Admettons avec indulgence et avec *bona fide* que le sexe des interlocuteurs soit ici sans impact discursif ; au moins nous n'avons pas de preuves du contraire. Le fait incontestable est que le locuteur [MD] banalise et déprécie le propos de [FP]. La fonction conative d'un tel encadrement discursif du message consisterait probablement à provoquer l'irritation et l'abandon communicatif chez le destinataire.

Dans les suites de l'interaction, on observe :

[2AJ] 15:05 Aujourd'hui, le Tribunal Constitutionnel n'a aucune objection. Et c'est désastreux.

[6MD] 15:09 *en réponse à* [2AJ] AJ!, il faut commencer par la précision que la Constitution qui est en vigueur, c'est une véritable défaillance qui n'aurait jamais dû être conçue sous cette forme. C'est un acte très imprécis, ainsi permet-il des abus de droit dont on profita plusieurs fois.

La modalité déontique de « il faut commencer par la précision » met l'intervenant en distance énonciative, le positionnant en expert. Il présente une vérité comme indépendante de son appréciation personnelle. Un tel procédé relève de la modalité objectivante et, comme le souligne Adam (2008, p. 23), c'est « un des éléments de l'appareil formel de l'effacement énonciatif ». Les propos de [MD] s'alignent selon le schéma du sophisme : « PUISQUE La Constitution actuelle a, dès sa proclamation⁶, des incorrections. EN CONSÉQUENCE On a eu des abus de droit à cause des incorrections. ET PUISQUE On ne peut pas fonder des actes normatifs sur un acte fautif. ET PUISQUE Chaque acte normatif doit être correct. EN CONSÉQUENCE On peut omettre les dispositions de la Constitution, car elles sont fautives aussi ». Une conséquence envisageable par ricochet serait probablement la procédure du changement/remplacement de l'acte suprême, ce qui n'est pas pourtant évident dans le contexte analysé.

L'interaction dans son déroulement se focalise sur le phatique, malgré les efforts de [FP] de revenir à l'essentiel. Du point de vue argumentatif, le déroulement dialogique ne présente pas trop d'intérêt :

[3FP] 15:10 *en réponse à* [5MD] Veuillez ne pas présenter des commentaires méta-discursifs, mais rapportez-vous aux arguments.

[7MD] 15:11 Madame FP, pourtant vous avez voulu discuter avec vous-même.

⁶ En 1997.

[4FP] 15:11 D'abord, il faudrait procéder à renouveler un acte normatif du rang supérieur, et ensuite aux régulations qui en dépendent. Ceci est dans le programme des études en droit, Ière année. Est-ce qu'il y a une chose que vous comprenez ? Un commentaire métadiscursif suivant. Et qu'est-ce que vous dites enfin de SLD ?

[8MD] 15:15 Madame FP, précisons les règles : Allez-vous continuer la conversation ou non ? Si j'écris quelque chose et vous n'allez pas le lire, je resterai seul avec mon super commentaire et je serai triste.

[5FP] 15:21 Effectivement, vous économisez vos réservoirs cérébraux. Veuillez ne pas vous soucier des réponses. Par respect envers GH je ne continue plus.

Il s'agit des procédés éristiques, typiquement techniques, qui organisent le management discursif, par ex. l'appel au retour au fil de discussion [3FP] [4FP], les renvois au manque d'intelligence ou au caractère distrait de l'interlocuteur [7MD], tous relevant évidemment des arguments *ad personam* : *Pourtant vous avez voulu discuter avec vous-même* [4FP] – *Est-ce qu'il y a une chose que vous comprenez ?* [5FP] – *Effectivement, vous économisez vos réservoirs cérébraux.*

4.6. LE POINT DE CLÔTURE ET L'ABANDON COMMUNICATIF

L'interaction est subitement close par l'abandon discursif, ce qui est une règle dans ce type de communication. À vrai dire, la principale cause de la rupture communicative est le refus du côté de [FP]. L'apport discursif de [9MD] n'est accompagné d'aucune autre intervention.

[9MD] 15:22 Merci bien. Nous, les Polonais, ne permettons pas aux gens malveillants de nous diviser !

Cet appel pathétique n'est interprétable qu'après la lecture réfléchie de la totalité de l'interaction – c'est la parenthèse à l'anecdote initiale sur les grands-pères d'un Espagnol, racontée par [MD], et, ce qui s'inscrit dans la stylistique de la page personnelle de [GH], il renvoie au propos énoncé deux heures plus tôt :

[3GH] 13:32 Espérons qu'il n'y en aura pas autant avec nous.

Nous trouvons le dernier propos de l'interaction extrêmement important du point de vue discursif et logique. L'énoncé est équivoque, susceptible de plusieurs interprétations, quitte à être une simple injonction finale, si fréquente dans l'espace public de communication. Le locuteur renvoie à l'image mentale de l'Espagne éloignée en esquissant un certain rapport d'analogie avec la situation en Pologne où les citoyens sont particulièrement divisés. La relation de causalité est impliquée par la symétrie entre les deux contextes : les grands-pères soldats ne se parlaient pas car ils étaient artificiellement placés de deux côtés de la frontière, les Polonais risquent de ne jamais se comprendre car les gens malveillants tiennent à les diviser, par

conséquent ils se trouvent aussi de deux côtés de la frontière – la frontière d'idées et de valeurs. Le locuteur ne précise pas pour autant qui sont ces gens malveillants. L'essentiel est impliqué par le concept de « Polonais ». Les questions sur l'identité nationale prolifèrent en Pologne et c'est dans le discours du parti actuellement au pouvoir qu'on remarque la méfiance d'intentions étrangères (européennes, juives, allemandes, etc.) qui auraient pu être observées chez les opposants aux réformes. Le sens du concept de « nous, les Polonais », présent en abondance dans ce discours, sous-entend le sème « véritable, authentique, d'origine ». L'appréciation positive du contenu de cette prédiction est à la charge de l'énonciataire, évidemment s'il est Polonais. En revanche, la justification de cette appréciation est précisée indirectement par le cotexte et sous-entendue, vu le contexte politique actuel. Or, il s'ensuit que les Polonais ne sont pas malveillants ; les malveillants sont les opposants à la réforme judiciaire (car ils nient les supposés déficits déontologiques de la Constitution), donc les opposants ne sont pas Polonais. L'énoncé [9MD] encapsule à la fois le jugement de valeur sur l'effet (la crainte d'être divisé) et l'incitation à agir sous forme impérative *ne permettons pas*. « Le principe est que l'action sur une cause se répercute sur son effet : on vise, dans un tel esprit, à agir sur l'effet en agissant sur sa cause » (Burger *et al.*, 2006, p. 25). Le propos [9MD] constitue une démarche absolument typique et universelle, au moins dans l'espace virtuel, relevant de la fausse causalité. Cette dernière réside sur une généralisation abusive grâce à laquelle, à dire vrai, il n'y a point d'arguments faux dans le discours des médias car chaque propos a pour fondement une attitude dans laquelle l'individu synthétise ses opinions, avis, jugements. Précisons : tant qu'il ne sera pas prouvé que l'argument soit faux, il est vrai dans le discours. Tant qu'il ne sera pas aboli, ce qui se fait dans l'interaction à condition qu'on parvienne à la réussite énonciative, l'argument fonctionne et est employé avec succès dans l'enchaînement discursif. Plus l'argument a de force illocutoire, plus l'énoncé est un vrai acte = action réalisée à l'aide du langage. En effet, il existe une « proportionnalité de la cause à l'effet : selon que nous renforcerons/atténuerons la cause, l'effet se trouvera renforcé/atténué » (Plantin, 1990, p. 224).

CONCLUSION

En répétant les paroles qui viennent d'être énoncées, nous expliquons que 'fonctionner avec succès' veut dire que l'argument remplit sa fonction persuasive, quelle que soit sa pertinence logique. Dans l'analyse présentée, qui constitue une contribution à des études plus vastes menées par l'auteur, on a tâché d'exemplifier l'hypothèse que, si on admet que c'est l'attitude valorisante adoptée par le locuteur qui est à la naissance des arguments, pour illogiques qu'ils soient, ils ont une réelle force discursive et demeurent inchangeables. Cette disposition quant au jugement de valeurs, admise par l'intervenant, bâtit de façon arbitraire le schéma conversationnel,

même si l'enchaînement logique des propos s'avère incomplet, comme c'était le cas du locuteur [MD]. Déjà chez Greenwald (1968), on trouve une explication raccourcie : un individu aura tendance à adopter le point de vue défendu dans le texte si l'argumentation est de bonne qualité, par contre, il résistera à la persuasion en ne changeant pas d'attitude, voire en la radicalisant, si les arguments sont illogiques : l'essentiel est qu'il soit motivé et que rien ne le distraie. Dans l'interaction analysée, où on assiste à un certain échange de propos (dire 'un échange d'arguments' serait légèrement exagéré), deux intervenants démontrent assez clairement, par des moyens verbaux et non-verbaux⁷ leurs attitudes axiologiques. L'argumentation de [MD] repose sur des prémisses à faible origine factitive, donc ses propos peuvent être qualifiés en tant que sophismes, ce que nous avons démontré. Les tentatives discursives de son opposante [FP] ont débouché sur rien, étant donné la forte attitude valorisante de [MD]. Ce dernier, au lieu d'entreprendre une sorte de négociations du sens (conversationnelles), a déjoué la réussite énonciative en concentrant l'interaction sur le canal/contact. Une telle stratégie – l'attitude d'abord, puis le choix des arguments – est typique dans des contacts courts, momentanés, hasardeux, à forte tension idéologique. Pour préciser encore plus, c'est dans le sens de Kerbrat-Orecchioni (cf. 2005, pp. 20 et 94-96) qu'il nous faudrait comprendre le concept de schéma conversationnel : comme chaque conversation constitue une sorte de négociations de sens, il est le résultat d'un travail collaboratif, il est alors question de la co-construction du discours où les participants aboutissent (ou non) à l'élaboration du sens. S'ils ne coopèrent pas, il n'y aura pas de produit final : accord. Dans notre cas, le schéma début-déroulement-fin est perturbé, car l'un des locuteurs détourne le fil discursif vers le phatique, l'autre finit l'échange sans aboutir à l'entente.

CORPUS LEXICOGRAPHIQUE

Interaction originale (pl), source : Facebook, page privée, consultée le 27 juillet 2017.

[1GH] Wczoraj na Twitterze życzyłem Panu Prezydentowi takiej odwagi, jaką miał król Hiszpanii Juan Carlos w 1975 roku. Cieszę się, że dał radę.

Commentaires :

[1MD] 13:24 *GH*, gdyby nie uprzednie zwycięstwo frankistów Juan Carlos nie miałby do czego wracać i czego reformować. A obawiam się, że nagromadzenie emocji w naszym kraju przypomina bardziej lata trzydzieste niż siedemdziesiąte w Hiszpanii.

[2GH]13:25 Każda analogia jest ułomna, a emocje wbrew pozorom łatwo odwrócić.

⁷ Les interactions sont dépourvues d'éléments iconiques sauf les avatars ce qui n'est pas sans importance, voir le référent 3 en bas de page. L'avatar de [MD] c'est le symbole des Soldats Maudits, l'aile de l'armée de l'État polonais clandestin pendant la seconde guerre mondiale.

[2MD] 13:30 Kiedyś znajomy Hiszpan opowiadał mi o swoich dwóch dziadkach – przez całe życie nie zamienili ze sobą słowa, bo jeden był frankistą, a drugi – republikaninem. Nawet nie z przekonania – po prostu chłopów z jednej wsi zabrano do jednego wojska, z drugiej – do drugiego. I tak już im zostało do końca życia.

[3GH] 13:32 Miejmy nadzieję, że z nami jest jeszcze tak źle.

[1AJ] 14:05 Wciąż brakuje jednego weta do bardzo ważnej ustawy, jeszcze nie ma co się cieszyć.

[3MD] 14:08 Ja się będę cieszył, jak braki formalne zostaną uzupełnione i dwie pozostałe ustawy będą mogły wejść w życie bez żadnych przeszkód.

[1FP] 14:26 Jeżeli brakiem formalnym określa Pan niezgodność z Konstytucją, to i formalnie, i realnie brak mi słów.

[4MD] 14:32 *en réponse à* [1FP] Wspomniana przez Panią ‘niezgodność z konstytucją’ jest uniwersalnym cepem do okładania obozu władzy. Pozwolę sobie przypomnieć, że za rządów poprzedniej ekipy TK miał zastrzeżenia do bodajże 49 aktów prawnych i nie przypominam sobie, by wtedy ktoś umieszczał sobie w awatach Kurhan Mamajewa.

[2FP] 14:52 *en réponse à* [4MD] Niezgodność z Konstytucją jest niezgodnością z Konstytucją, a nie cepem. A gdyby to np. SLD dziś forsowało takie żenujące pospieszne ustawy, co by Pan powiedział? Nie musi Pan odpowiadać, bo nie będę kontynuować tej konwersacji.

[5MD] 14:57 Jasne. Najfajniej jest dyskutować z ludźmi, którzy myślą tak samo. To sposób na oszczędzanie życiodajnej energii skumulowanej w mózgu.

[2AJ] 15:05 Dziś TK nie ma do niczego zastrzeżeń i to jest przerażające.

[6MD] 15:09 *en réponse à* [2AJ] *AJ*, należałoby zacząć od tego, że obowiązująca nas Konstytucja RP jest koszmarnym gniotem, który nigdy nie powinien być powstać w takim kształcie. Jest to dokument bardzo nieprecyzyjny, a przez to dopuszczający szereg nadużyć natury prawnej, z czego zresztą nieraz korzystano.

[3FP] 15:10 *en réponse à* [5MD] Proszę nie robić metadyskursywnych komentarzy, ale odnieść się do argumentu.

[7MD] 15:11 Pani *FP*, przecież miała Pani dyskutować sama ze sobą.

[4FP] 15:11 Najpierw zmienić zatem należy akt wyższego rzędu, a potem prawo od niego zależne. To wiedza z I roku prawa. Czy Pan rozumie coś w ogóle? Kolejny komentarz metadyskursywny. No i co z tym SLD?

[8MD] 15:15 Pani *FP*, to najpierw ustalmy reguły: będzie Pani kontynuować tę konwersację, czy nie? Bo jeśli ja coś napiszę, a Pani nie przeczyta, zostaną sam z moim fajnym komentarzem i będzie mi smutno.

[5FP] 15:21 Faktycznie, oszczędza Pan zasoby. Proszę się nie kłopotać odpowiedziami, ja ze względu na szacunek do *GH* nie będę już kontynuować.

[9MD] 15:22 Uprzejmie dziękuję. I nie dajmy się złym ludziom, my, Polacy, podzielić.

BIBLIOGRAPHIE

- Adam, J.-M. (2008). Énonciation et narration. Fragments de rhétorique chiraquienne. In E. Danblon *et al.* (éds), *Argumentation et narration*. Édition de l'Université de Bruxelles.
- Burger, M., Lugrin, G., Micheli, R., Pahud, S. (2006). Marques linguistiques et manipulation. *Mots. Les langages du politique*, 81, pp. 9-22.
- Greenwald, A. G. (1968). Cognitive learning, cognitive response to persuasion and attitude change. In A. G. Greenwald, T. C. Brock, T. M. Ostrom (éds), *Psychological foundations of attitudes* (pp. 147-170). New York : Academic Press. Retrieved from <https://doi.org/10.1016/B978-1-4832-3071-9.50012-X>
- Kerbrat-Orecchioni, C. (2005). *Le discours en interaction*. Paris : Armand Colin.
- Plantin, Ch. (1990). *Essais sur l'argumentation*. Paris : Kimé.
- Plantin, Ch. (1995). L'argument du paralogisme. *Hermès*, 15 (*Argumentation et Rhétorique I*), p. 251. Retrieved from http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/15170/HERMES_1995_15_245.pdf?sequence=1
- Robrieux, J.-J. (2005). *Rhétorique et argumentation*. Paris : Armand Colin.
- Searle, J. R. (1972). *Les actes de langage. Essai de philosophie linguistique*. Paris : Hermann.
- Vignaux, G. (1988). *Énonciation, argumentation et cognition*. Paris : Ophrys.